

A collection of sports equipment including a blue tennis racket, a yellow and blue volleyball, an orange basketball, a brown American football, and a blue and white soccer ball, all resting on a red running track with white lane markings.

Rentrée associative :  
économisez 30%  
sur votre activité  
culturelle ou sportive !

# GUIDE DU CHÈQUE SPORT & CULTURE

---

> De 0 à 25 ANS  
[www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)



**Bruges**

2026 2027

# Le Chèque sport & culture, c'est quoi ?

## Le dispositif

Pour favoriser la pratique amateur, qu'elle soit culturelle, artistique ou sportive, la ville propose des Chèques sport & culture aux jeunes Brugeais, afin de faciliter leur inscription à diverses activités associatives sur la commune. Le dispositif peut être utilisé pour une ou plusieurs activités.

## L'objectif

Il s'agit d'aider financièrement les familles à payer une licence de foot, une cotisation à une association de danse, ou encore une adhésion pour un atelier théâtre en offrant un chèque de réduction de 30% (la ville prend en charge cette réduction).

## Pour qui ?

- Les jeunes Brugeais âgés de moins de 26 ans.
- Les familles dont le quotient familial n'excède pas 800€ par mois.

## Calculez votre quotient familial

**QF = (Revenus annuels / nombre de parts) / 12 mois**

Revenus annuels (sur avis d'imposition) =  
total Salaires et assimilés +/- pension alimentaire +/-  
revenus des capitaux mobiliers +/- revenus fonciers

### Nombre de parts :

Couple ou personne isolée avec 1 enfant : 2.5 parts  
Couple ou personne isolée avec 2 enfants : 3 parts  
Couple ou personne isolée avec 3 enfants : 4 parts  
Par enfant supplémentaire : 0,5 part

**À retrouver aussi sur le kiosque famille.**



## Pour quelles activités ?

Le chèque concerne les associations brugeaises qui ont signé un partenariat avec la ville de Bruges. Retrouvez la liste des associations partenaires en mairie ou sur [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr).

### Sports

Tous les sports affiliés à une fédération :  
football, rugby, badminton, handball,  
randonnée, danse...

### Culture

Les ateliers de pratiques artistiques : théâtre, musique, couture, peinture...

## Comment en bénéficier ?

1



Choisissez une activité sportive ou culturelle proposée par une association brugeaise partenaire du Chèque sport & culture.

2



Avant de payer l'adhésion annuelle, rendez-vous à la mairie de Bruges (service des régies) pour demander le Chèque sport & culture, sur présentation de votre dernier avis d'imposition.

3



Si toutes les conditions sont remplies, la Mairie vous remet une attestation à présenter à votre association. La ville prend en charge les 30%.

## Qui contacter ?

Pour tous renseignements sur les modalités  
du Chèque sport & culture, contacter le :

**Service des Régies municipales**

**Hôtel de Ville**

87, avenue Charles de Gaulle  
33520 Bruges  
05 56 16 80 77



**Bruges**